

FINANCES

Décision modificative n°3 du budget annexe de la Résidence autonomie l'Orée du Bois

1 DOCUMENT - Publié le 24 novembre 2022

CIAS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION
N° 101 Année 2022
Date de la séance : 23 NOV. 2022
Publication : 23 NOV. 2022
Mise en œuvre : 23 NOV. 2022

FINANCES
Décision modificative N° 3 du budget annexe de la Résidence autonomie l'Orée du Bois

Madame la Vice-Présidente indique que, afin d'appuyer les coûts de fin d'exercice, il convient de prendre la décision modificative suivante pour le budget annexe de la Résidence autonomie l'Orée du Bois :

DEPENSES	
09C12 – Chauffage	+16 500,00 €
09C13 – Alimentation	+7 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 09C	+23 500,00 €
TOTAL DEPENSES	+43 900,00 €
RECETTES	
70213 – Prestations de services – Loyer	+24 000,00 €
70212 – Prestations de services – Chauffage	+8 000,00 €
7048 – Autres remboursements de State	+5 000,00 €
7055 – Autres remboursements et participations – Autres	+12 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 702	+49 000,00 €
TOTAL RECETTES	+49 000,00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Vice-Présidente pour agir en ce sens.

Au lieu de la date du 23 novembre 2022

(Signature)
Madame la Vice-Présidente
Christine REALA-DEYSEN

Pour le Président
Et Vice-Présidente
Christine REALA-DEYSEN

Le document est téléchargeable en PDF sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Grand Lac.



SKM_C450I22112817273

TÉLÉCHARGER | (PDF, 75,7 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.